

Règlement Européen BENCHMARK

Indices utilisés par Portzamparc Gestion

Fonds	Portzamparc Opportunités ISR
Indices	Euro Stoxx Net Return
Utilisez-vous cet indice pour déterminer la valeur d'un de vos fonds ?	Non
Utilisez-vous cet indice pour construire votre allocation de portefeuille ?	Non
Utilisez-vous cet indice pour calculer les commissions de surperformance d'un de vos fonds ?	Oui
Avez-vous recours à cet indice pour déterminer les sommes versées par un produit structuré ou de tout autre produit financier ?	Non
Utilisez-vous cet indice pour déterminer les sommes versées par un contrat financier ?	Non
Utilisez-vous cet indice pour déterminer la valeur d'un de vos produits financiers ?	Non
L'indice est-il un indice de référence au sens de la réglementation BMR ?	Oui
Administrateur de l'indice de référence	Qontigo
L'administrateur est-il enregistré auprès de l'AEMF ?	Oui
L'administrateur est-il situé dans l'UE ?	Oui
L'administrateur déclare-t-il que l'indice de référence est adapté à une utilisation dans l'UE ?	N/A
Indice de substitution 1	Euro Stoxx 50
L'indice de référence constitue-t-il un indicateur de performance approprié pour la stratégie de placement du fonds? Expliquez	L'indice Euro Stoxx NR est l'indice des principales grandes capitalisations de la zone euro et comporte 300 valeurs de 11 pays.
Existe-t-il des déclencheurs identifiés qui empêcheraient le référentiel de décrire correctement la réalité économique pour laquelle il est conçu?	Non
Existe-t-il un autre administrateur de référence fournissant des références similaires?	Oui
L'administrateur de l'indice de référence est-il suffisamment stable pour garantir la fourniture à long terme de l'indice de référence?	Oui
Plan de secours avec indice de substitution	En cas de modification de l'indice de référence, le ou les prospectus des fonds concernés devront être modifiés.
Plan de secours sans indice de substitution	Dans le cas où un indice de référence ne pourrait plus être utilisé par la société de gestion, et qu'aucun indice ne pourrait le remplacer, Portzamparc Gestion devra modifier le ou les prospectus des fonds concernés. Dans le cas où l'utilisation de l'indice concernait le calcul de la surperformance, Portzamparc Gestion devra décider d'un autre mode de calcul ou la suppression de cette commission de surperformance. Quelque soit la décision prise, les porteurs devront en être informés (selon les règles définies par l'AMF).

Pour les autres fonds de la gamme de Portzamparc Gestion, en l'absence d'indice représentatif de leur univers d'investissement, leur performance ne peut être directement comparée à celle d'un indicateur de référence. Ils ne sont pas soumis au règlement Européen Benchmark, règlement (UE) 2016/1011.